



COMMENT ORGANISER ET GÉRER SON CIMETIÈRE

ADMINISTRATION
COMMUNALE

Profil intervenant Yves MESSIER, Consultant à l'école de formation funéraire

OBJECTIFS

Informer et **former** les décideurs sur la gestion des cimetières et des activités connexes.

DURÉE

Une journée de 9h00 à 17h00
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

€ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

- Moins de 500 habitants : **150 €**
- De 500 à 999 habitants : **170 €**
- De 1000 à 3999 habitants : **180 €**
- De 4000 à 9999 habitants : **190 €**
- + De 9999 habitants : **200 €**

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 290 €.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin de préinscription à remplir sur notre site internet :

- ▣ Nos formations
 - ▣ Administration communale
 - ▣ Comment organiser et gérer son cimetière

A retourner par email à
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.



PUBLIC CONCERNÉ

Élus, Agents, Collaborateurs de cabinet,

CONTENU

- Le cimetière : cadre historique et juridique,
- Les compétences et responsabilités des élu(e)s,
- Créer, agrandir, aménager un cimetière et un site cinéraire,
- L'ossuaire et le caveau provisoire,
- Les sépultures : le terrain commun et les différents types de concessions,
- Les concessions : la procédure de reprise à terme échu et en état d'abandon,
- Les exhumations et réductions de corps,
- Le règlement de cimetière : étude de règlements existants et ce que doit comporter a minima un règlement intérieur de cimetière.

